



# **LEXIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE**  
**Juillet 2003**

## ACCREDITATION

Procédure par laquelle un organisme compétent reconnaît formellement qu'une structure ou un individu possède les compétences requises pour effectuer des tâches de certification ou de vérification telles que la certification ISO 14001 ou la vérification EMAS.

[Source : <http://www.oree.org/frmst.html?dir=outils/&file=zoom.html>] \*

## AGENDA 21 OU ACTION 21

L'Agenda 21 est un guide de mise en oeuvre du développement durable pour le 21<sup>ème</sup> siècle établi lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (le Sommet de la Terre) en 1992 à Rio De Janeiro (Brésil). Les nations qui se sont engagées à le mettre en oeuvre doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. L'Agenda 21 est structuré en 4 sections et 40 chapitres.

[Source: [http://www.agora21.org/rio92/A21\\_html/A21\\_1.html](http://www.agora21.org/rio92/A21_html/A21_1.html)]

## AGENDA 21 LOCAL

Processus par lequel les collectivités locales, les villes et les municipalités travaillent en partenariat avec tous les acteurs de la communauté (citoyens, associations, groupes divers) pour élaborer un plan d'actions concrètes visant au développement durable de leur territoire.

[Source : <http://www.mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

## ANALYSE DU CYCLE DE VIE

L'analyse du cycle de vie (ACV) est un outil utilisé pour évaluer les effets directs et indirects d'un produit, d'un procédé ou d'une activité sur l'environnement. Une ACV couvre l'ensemble du cycle de vie d'un produit, incluant l'extraction des matières premières; la production, le transport et la distribution; l'utilisation, la réutilisation et la réparation; le recyclage; ainsi que le traitement final. L'ACV fournit des données qui permettent de juger de l'impact environnemental des produits et des services, et donc d'identifier les améliorations à apporter à toutes les étapes du cycle de vie.

[Source: traduit et adapté de <http://www.wbcds.ch/DocRoot/dWrtJe7CmgZSmbC37QmT/environmental-assessment.pdf>]

## AUDIT ENVIRONNEMENTAL

Examen méthodique et objectif réalisé en vue de déterminer si les activités et les résultats relatifs à l'environnement satisfont aux dispositions préétablies, et si ces dispositions sont effectives et permettent d'atteindre les objectifs environnementaux de l'organisation.

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

## BIODIVERSITÉ (DIVERSITÉ BIOLOGIQUE)

Variété de la vie à trois niveaux : la variété des écosystèmes (*diversité des écosystèmes*), la variété des espèces (*diversité des espèces*) et la variété au sein des espèces (*diversité génétique*).

[Source : [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary\\_f.html#35](http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary_f.html#35)]

*\* Tous les sites Internet mentionnés ont été consultés en mai 2003*

## **CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE / POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un cadre et une politique ont en commun de contenir un ensemble d'intentions et de principes devant guider les décisions et les actions d'une organisation. Ce qui distingue principalement les deux termes est leur objet d'application. Ainsi, une politique est généralement un outil qui guide les actions et les décisions d'une organisation privée ou publique, alors qu'un cadre n'est pas limité à une organisation (il peut s'appliquer, par exemple, à une région).

[Source: Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, <http://www.crem.qc.ca/dd>]

## **CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE**

Action par laquelle un organisme certificateur garantit qu'une organisation, un produit ou un service est conforme aux normes existantes. Les organisations peuvent être certifiées, par exemple, par les normes ISO 14001. Du côté des produits, on parle d'écoétiquetage (ecolabeling), c'est-à-dire le fait d'apposer à un produit un sceau ou un signe spécial indiquant qu'il est moins nuisible pour l'environnement que la plupart des autres produits semblables.

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

## **CHARTE**

Une charte est un plan d'action qui précise les orientations d'une politique. Elle peut être élaborée autant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Une charte peut-être globale et ainsi intégrer tous les aspects du développement durable (économie, société, environnement). Elle peut également ne concerner qu'un domaine (charte pour l'environnement, charte de l'eau, charte sociale). Dans les milieux économiques, une charte est un outil de planification. Les chartes sociales ou éthiques établissent des principes de base d'équité et de prise en compte du facteur social, notamment dans les multinationales. Les chartes d'environnement permettent de formaliser la prise en compte de l'environnement dans les processus de gestion et de production des entreprises.

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche3.html> ]

## **COLLECTIVITÉ VIABLE**

Dans une perspective globale intégrant les principes généraux du développement durable, une collectivité ou une agglomération urbaine viable se préoccupe tant des enjeux économiques que socio-démographiques et environnementaux du milieu urbain et de son développement; elle tend vers des pratiques d'aménagement et des modèles physiques d'agglomérations urbaines qui peuvent être maintenus à très long terme sans problème; et elle préconise une approche et une vision « écosystémique » de l'aménagement urbain, qui reconnaît l'interdépendance et les liens étroits entre les activités humaines et l'ensemble de leurs répercussions sur la biosphère et les écosystèmes naturels.

À cette vision « aménagiste » de la collectivité viable, il importe de souligner deux autres aspects forts importants à la pleine réalisation de la viabilité urbaine: la nécessité de règlements municipaux et de réformes fiscales qui favorisent les comportements viables au détriment des comportements qui le sont moins; ainsi que la nécessité de maintenir et de renforcer le réseau d'entraide et de coopération sociale, pour ne pas oublier les sans-abris et les moins favorisés de la société

Voir aussi les concepts similaires de **ville durable** et de **communauté durable**.

[Source : <http://www.vivreenville.org/questviable.html>]

## **COMMERCE ÉQUITABLE**

Le commerce équitable est une approche alternative au commerce international conventionnel. Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Il établit un système commercial

permettant aux producteurs locaux d'avoir accès aux marchés internationaux des pays développés sans intermédiaire, avec la garantie d'une juste rémunération. Ce commerce alternatif s'appuie sur le savoir-faire des producteurs dans de nombreux domaines : produits alimentaires, textile et vêtements, artisanat, etc. Il s'appuie également sur une prise de conscience des consommateurs. En achetant « équitable », les consommateurs et les entreprises des pays développés peuvent contribuer concrètement à l'amélioration de la situation des pays en développement.

[Source : [http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id\\_article=30](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id_article=30)]

[Source : [http://www.actionconsommation.org/publication/article.php3?id\\_article=80](http://www.actionconsommation.org/publication/article.php3?id_article=80)]

## COMMUNAUTÉ DURABLE

Une communauté durable 1) gère ses ressources dans le respect des limites écologiques, par exemple par la création d'espaces verts et de zones de conservation, en favorisant le transport en commun, les voies piétonnes et cyclistes, en assurant une gestion efficace de l'eau et de l'énergie et en faisant la promotion de l'utilisation de biens durables, recyclés et non toxiques; 2) fournit à ses citoyens les moyens de combler leurs besoins économiques, par exemple en assurant une habitation à tous, en encourageant l'achat local, en attirant les employeurs ainsi qu'en reconnaissant et en encourageant la gestion environnementales dans les entreprises; 3) fait la promotion d'une communauté socialement juste, par exemple en assurant la sécurité et cohésion de la communauté, en favorisant la participation du public, en faisant la promotion du respect de la diversité culturelle, ainsi qu'en permettant et en encourageant l'implication des citoyens dans les décisions.

Voir aussi les concepts similaires de **collectivité viable** et de **ville durable**.

[Source : International Council for Environmental Initiatives – ICLEI]

## CONSOMMATION RESPONSABLE

La consommation responsable (ou durable) est une consommation basée sur le choix de produits sains, favorables à l'environnement et produits dans des conditions sociales respectueuses des droits de la personne. [Source : <http://www.reseau-idee.be/symbioses/symbioses52.htm>]

## CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT

Le cycle de vie d'un produit comprend l'ensemble des étapes de la vie de ce produit : l'extraction des matières premières, la fabrication, les transports, la distribution, la consommation et la gestion de fin de vie (recyclage, réutilisation, compostage, ...).

[Source : <http://www.o2france.com/ecodesign/fr/section2/cycledevie.html>]

## DÉCLARATION DE RIO

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – regroupant 178 États et connue sous le nom de Sommet de la Terre – a adopté à l'unanimité une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement témoigne de deux grandes préoccupations : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement.

Vingt-sept principes de développement durable constituent la Déclaration de Rio, parmi lesquels se trouvent le respect des générations présentes et futures, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, l'élimination des modes de production et de consommation non durables, l'implication du public dans la prise de décisions, le principe de précaution, etc.

[Source : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>]

[Source : [http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id\\_article=30](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id_article=30)]

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable est un concept à la fois politique, social et économique, défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement pour l'ONU en 1987 comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il demande de tenir compte à la fois de l'économie, de l'environnement et de la société. Il se fonde sur des modes de production et de consommation qui peuvent être perpétués sans dégrader l'environnement humain ou naturel et qui permettent à tous les habitants de la Terre de satisfaire leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, travailler, vivre dans un environnement sain, etc.

Le développement durable appelle un changement de comportement de chacun (simple citoyen, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions internationales); une plus grande solidarité entre les générations et entre les peuples; ainsi qu'une gestion plus réfléchie, plus équitable de la planète et de ses ressources naturelles.

Il est parfois aussi question d'éco-développement, concept proche du développement durable qui a été utilisé dès la Conférence de Stockholm sur l'environnement en 1972.

[Source : [http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=3](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=3))

[Source : [http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id\\_article=30](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id_article=30)]

[Source : [http://www.solagrail.org/publications/pedago/mondialisation\\_1999/version\\_fr/fiche2a.htm](http://www.solagrail.org/publications/pedago/mondialisation_1999/version_fr/fiche2a.htm)]

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE**

Le développement économique communautaire (DEC) est une approche globale de développement selon laquelle les collectivités assument leur propre avenir économique et décident de la voie qu'elles suivront pour atteindre leur but. Il vise à assurer le développement à long terme de la communauté, en intégrant les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Le DÉC constitue une alternative aux approches conventionnelles du développement économique, un processus participatif et holistique qui apporte des changements positifs et concrets à la communauté en créant de l'emploi, en réduisant la pauvreté, en contribuant à la santé de l'environnement, etc.

[Source : <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/fn00817f.html>]

[Source : <http://www.sfu.ca/cedc/resources/online/cedconline/ceddefn.htm>]

## **DIAGNOSTIC (OU PRÉ-DIAGNOSTIC) ENVIRONNEMENTAL**

Évaluation ou/et inventaire plus ou moins complet et détaillé des impacts d'un site, d'un produit ou d'une activité sur l'environnement. Il peut constituer une première étape vers la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale.

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

## **ECO-AUDIT (EMAS)**

Autre nom pour désigner le Règlement Européen qui instaure un Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA, EMAS en anglais). L'Eco-audit n'est pas une norme. C'est une approche de la Communauté européenne, créée pour encourager les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs industriels à s'engager dans une démarche volontaire d'amélioration continue de leur performance environnementale. Cette démarche comprend notamment : la définition d'une politique environnementale, la réalisation d'une analyse environnementale, l'élaboration d'un programme environnemental, l'audit, la vérification environnementale et l'enregistrement auprès du Ministère de l'Environnement.

[Source : <http://www.oree.org/frmst.html?dir=outils/&file=zoom.html>]

## ÉCO-BILAN

Processus d'analyse des impacts environnementaux d'un produit: matières premières, consommations, fin de vie. Un éco-bilan complet peut consister en une **analyse du cycle de vie** (ACV).

[Source : <http://www.oree.org/frmst.html?dir=outils/&file=zoom.html>]

## ÉCO-EFFICACITÉ

L'éco-efficacité est une approche pratique que les entreprises adoptent dans l'établissement et la réalisation de leurs objectifs de rendement environnemental. Les objectifs poursuivis sont l'efficacité en termes d'utilisation des ressources, le recours à des procédés industriels générant moins de pollution et de déchets qui utilisent des sources renouvelables d'énergie plutôt que de l'énergie dérivée des combustibles fossiles. L'éco-efficacité vise également à minimiser les impacts nuisibles sur la santé humaine et sur l'environnement. Le concept des 3R est associé à cette approche : la réduction, la réutilisation, le recyclage.

[Source : [http://www.nrtee-trnee.ca/fre/programs/Current\\_Programs/eco-efficiency/eco-efficiency\\_f.htm](http://www.nrtee-trnee.ca/fre/programs/Current_Programs/eco-efficiency/eco-efficiency_f.htm)]

[Source : [http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Pas\\_a\\_pas\\_avec\\_la\\_nature--ne\\_seconde\\_Revolution\\_industrielle\\_par\\_Andree\\_Mathieu](http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Pas_a_pas_avec_la_nature--ne_seconde_Revolution_industrielle_par_Andree_Mathieu)]

## ÉCO-ÉTIQUETAGE (ECO-LABEL)

Processus en deux étapes servant à déterminer quand on peut apposer à un produit un sceau ou un signe spécial indiquant qu'il est moins nuisible pour l'environnement que la plupart des autres produits semblables. Les deux étapes sont l'établissement de critères et la certification qu'un produit y répond. L'utilisation d'une éco-étiquette (éco-label) répond à un double objectif : informer les consommateurs de l'impact des produits sur l'environnement et encourager la fabrication, la commercialisation et l'usage des produits ayant un impact réduit sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie. Un exemple d'éco-étiquetage au Canada est le Programme Choix Environnemental, qui identifie les produits qui ont une moindre incidence environnementale lors de leur fabrication, de leur consommation ou de leur élimination grâce à l'Éco-logo d'Environnement Canada.



[Source : [http://www.environmentalchoice.com/french/index\\_main.cfm](http://www.environmentalchoice.com/french/index_main.cfm)]

[Source : [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary\\_f.html#35](http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary_f.html#35)]

[Source : <http://www.o2france.com/ecodesign/fr/section2/lexique.html#cdv>]

## ÉCOFISCALITÉ

L'écofiscalité regroupe une série de mesures incitatives permettant de protéger l'environnement et d'apporter certaines améliorations sociales. Elle accompagne les mesures réglementaires en vigueur. Voici quelques exemples d'écofiscalité:

L'adoption de taxes sur les nuisances environnementales selon le principe du pollueur/utilisateur-payeur

Des incitatifs économiques, tels les permis échangeables et les taxes vertes, qui favorisent l'atteinte d'un même objectif environnemental à moindre coût pour les consommateurs et l'industrie

Le remplacement d'une partie des taxes traditionnelles, qui nuisent à l'emploi, à l'investissement et à la consommation, par des taxes qui encouragent la consommation de biens et services soutenables et créateurs d'emplois

Remplacer les combustibles fossiles polluants, non renouvelables et importés, par des mesures d'efficacité énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelables, non polluantes et produites chez nous

De nouvelles sources de financement pour les transports collectifs et les programmes environnementaux, incluant la réduction des déchets

La suppression des subventions qui favorisent des pratiques contraires au développement durable.

[Source : <http://www.grame.qc.ca/fis.prob.html>]

[Source : <http://www.planetecologie.org/JOBOURG/Francais/mangenv.html#Instruments>]

## **ÉCOLOGIE**

Science décrivant les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu environnant

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

## **ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE**

Science qui redonne aux produits utilisés par l'industrie leur statut d'éléments naturels et les étudie en tant que tels, dans leurs interrelations et dans leur rapport avec l'ensemble de la nature. Vu sous cet angle, un parc industriel est un écosystème. À cette science correspondent des applications visant le déchet zéro, le recyclage complet de restes, désormais appelés résidus ou sous-produits. La coopération entre les entreprises est une condition de la réussite.

[Source : [http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Ecologie\\_industrielle](http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Ecologie_industrielle)]

## **ÉCONOMIE SOCIALE**

Le concept d'économie sociale combine deux termes: « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective, alors que

« sociale » réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population.

[Source : <http://www.chantier.qc.ca/>]

## **ÉCOSYSTÈME**

Concept à la fois descriptif et fonctionnel définissant un système constitué de trois éléments indissociables : le support physique, le milieu; la totalité des organismes animaux et végétaux vivant dans ce milieu; ainsi que l'ensemble des interactions existant entre ces organismes et avec le milieu. L'être humain fait partie de l'écosystème.

[Source : <http://www.o2france.com/ecodesign/fr/section2/lexique.html#cdv>]

## **ÉDUCATION POUR UN AVENIR VIABLE**

Toutes les grandes conférences internationales traitant de l'avenir du monde ont reconnu le rôle clé que devait y jouer l'éducation, que ce soit en matière d'environnement (de Stockholm à Rio), de population (Le Caire), de développement social (Copenhague), de femmes (Beijing) ou d'établissements humains (Istanbul). Elles ont aussi reconnu qu'aucune des thématiques abordées ne pouvait être comprise ni traitée isolément. C'est un peu pour pallier cette difficulté que l'UNESCO a récemment créé un programme intégrant ces diverses préoccupations : le programme « Éduquer pour un avenir viable ».

L'éducation pour un avenir viable place l'être humain au centre de ses préoccupations. Elle cherche à harmoniser les rapports entre les individus, les peuples et leur environnement. Elle explore les implications économiques, sociales et environnementales de nos modes de penser et d'agir. Elle vise la formation de citoyennes et de citoyens

aptes à s'engager dans des actions individuelles et collectives qui contribuent à l'avènement de sociétés démocratiques, justes, équitables et viables tant au point de vue économique, socio-politique qu'environnemental.

[Source : <http://www.ceq.qc.ca/eav/platform/eduquer.pdf>]

## **ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (ERE)**

L'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement.

[Source : [http://ecoroute.uqcn.qc.ca/educ/defin\\_ere.htm](http://ecoroute.uqcn.qc.ca/educ/defin_ere.htm)]

## **ÉQUITÉ**

D'un point de vue social, l'équité vise à permettre la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures et l'amélioration de la qualité de vie, et ce, notamment, par l'accès pour tous à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité, ainsi que par le respect des droits et des libertés de la personne, et par la participation, pour l'ensemble des groupes de la société, aux différents processus de prise de décision.

[Source : [http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev\\_dur/definition.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev_dur/definition.htm)]

## **ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE**

L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) est un processus systématique d'évaluation préalable des politiques, plans et programmes (avant leur adoption), dont le but est de prendre en compte les questions d'environnement et de développement durable dans le processus stratégique de planification et de prise de décision, afin de garantir que l'on en tienne compte dès le début du processus décisionnel et qu'on y accorde autant d'importance qu'aux considérations économiques et sociales. L'ÉES favorise la participation des acteurs concernés et de la population.

[Source : Chaire d'études sur les écosystèmes urbains – UQAM, 2002]

[Source : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/EnvironA/strategic/sea0299-fr.asp>]

## **GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE**

La gestion écosystémique vise à protéger l'intégrité écologique des écosystèmes en s'appuyant sur une base de connaissances scientifiques. Elle intègre les composantes (air, eau, sol, organismes, êtres humains) et les fonctions de l'écosystème dans une perspective englobante, qui tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques. En pratique, la gestion écosystémique signifie qu'on ne peut gérer les ressources de façon isolée et qu'une collaboration multisectorielle est nécessaire entre les utilisateurs de l'écosystème.

[Source : Grumbine, R.E. « What is ecosystem management? ». Conservation Biology, Vol.8, No1, pp.27-38]

[Source : Environnement Canada, 1996. L'approche écosystémique, au-delà de la rhétorique »]

## **GESTION HORIZONTALE**

La gestion horizontale survient [...] lorsqu'un ou plusieurs gestionnaires, d'une seule ou de plusieurs organisations, abordent une question non plus exclusivement à partir des préoccupations de leurs responsabilités propres, mais à partir d'une approche plus large qui cherche à inclure les intérêts, ressources et contraintes des autres acteurs qui interviennent dans ce domaine. Actions interministérielles, alliances, initiatives conjointes et partenariat constituent alors autant d'incarnations différentes de la gestion horizontale.

[Source : <http://www.umoncton.ca/dap/forum/Reflexion.pdf>]

## **GESTION INTÉGRÉE (APPROCHE DE)**

L'approche de gestion intégrée implique que le mode de prise de décisions permet une interaction entre les acteurs de la société ainsi qu'une participation du public, et que la mise en œuvre de ces décisions est négociée au niveau local. L'approche de gestion intégrée tient compte de l'ensemble des écosystèmes, incluant les humains. Elle vise à corriger la fragmentation inhérente à l'approche basée sur la gestion sectorielle. Elle implique une diversité d'acteurs qui se réunissent pour partager informations et points de vue, établir une compréhension mutuelle des problèmes ainsi que collaborer et se concerter afin de gérer l'environnement.

[Source : Margerum, R.D. 1999. « Integrated Environmental Management : the Foundation for Successful Practice ». *Environmental Management*, Vol.24, No2, pp.151-166.]

[Source: Margerum, R.D et S.M. Born. 2000. « Coordination for environmental management : A Framework for analysis ». *Journal of Environmental Planning and Management*, Vol.43, No1, pp.5-21.

[Source : [http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/appendix2\\_f.asp](http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/appendix2_f.asp)]

## **GESTION INTÉGRÉE PAR BASSIN VERSANT**

La gestion intégrée par bassin versant se caractérise par une approche territoriale qui définit le bassin versant en tant qu'unité de gestion des plans d'eau. Cette approche se base aussi sur une très bonne connaissance des phénomènes naturels et anthropiques (causés par l'être humain) du bassin versant, ce qui permet de mieux comprendre et d'expliquer les problèmes relatifs à la quantité ou à la qualité de l'eau et, ainsi, de déterminer les solutions d'intervention les mieux adaptées. Enfin, cette approche de gestion repose sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau concernés (municipalités ou MRC, groupes de citoyens, usagers du bassin versant, ministères ou organismes du gouvernement) et sur une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu.

[Source : Ministère de l'environnement du Québec, *Politique nationale de l'eau*]

## **GESTION SECTORIELLE**

Approche de gestion selon laquelle diverses ressources ou problématiques sont gérées indépendamment les unes des autres. C'est pour pallier aux faiblesses de cette approche qu'il est de plus en plus souvent question de gestion intégrée.

[Source : [http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/appendix2\\_f.asp](http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/appendix2_f.asp)]

## **GOVERNANCE**

La gouvernance se définit comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays, à tous les niveaux. Une bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'équité. La bonne gouvernance concerne aussi les entreprises et, au niveau international, les relations entre les États.

[Source : [http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id\\_article=30](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id_article=30)]

## **HABITAT**

Milieu dans lequel vit une population ou un individu; cette notion englobe non seulement le lieu occupé par une espèce, mais également les caractéristiques particulières de ce lieu, comme le climat ou la disponibilité de nourriture et d'abris appropriés, permettant de satisfaire aux besoins biologiques de cette espèce.

[Source : [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary\\_f.html#35](http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary_f.html#35)]

## INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un indicateur est un paramètre servant à mesurer l'atteinte des résultats (c'est-à-dire la performance et l'efficacité), l'utilisation des ressources (l'efficacité), l'état d'avancement des travaux ou le contexte dans lequel s'inscrit l'action d'une organisation ou d'une de ses composantes. Les indicateurs de développement durable sont des outils pratiques permettant le suivi des politiques, l'évaluation des projets mis en œuvre et l'aide à la prise de décision. Ils peuvent être pertinents pour un domaine précis du développement durable tel que l'environnement (eau, déchets, etc.), le social (qualité de vie, etc.), et l'économie (croissance, etc.), ou peuvent intégrer plusieurs de ces aspects en même temps. Ils peuvent être chiffrés ou non.

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

[Source : Office de la langue française, 2003]

## INTÉGRITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

Qualité d'un écosystème naturel non aménagé ou aménagé dans lequel les processus écologiques naturels préservent la fonction, la composition et la structure du système.

[Source : [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary\\_f.html#35](http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/glossary_f.html#35)]

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'investissement responsable est la combinaison, dans les décisions d'investissement, de préoccupations sociales et environnementales avec la préoccupation reliée à la performance financière. L'expression *investissement responsable* est souvent préférée à celle d'*investissement éthique*, afin d'éviter la connotation de « morale personnelle » fréquemment associée à cette dernière.

L'investissement responsable s'incarne habituellement en trois stratégies qui peuvent ou non se combiner : le vote d'actionnaire, les filtres d'investissement et l'investissement communautaire.

[Source : <http://www.investissementresponsable.com/textes/ir.asp>]

## ISO 14 000 (SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE)

La norme ISO 14000 est constituée d'une série de normes internationales de gestion environnementale qui fournissent un cadre pour le développement d'un système de gestion environnementale (SGE). Elle précise également les programmes de vérification environnementale supportant le SGE. C'est une norme générique, c'est-à-dire qu'elle peut être appliquée à toute organisation, grande ou petite, quel que soit le produit ou service, indépendamment du secteur d'activité. C'est aussi une norme volontaire. ISO 14000, comme les autres normes ISO, traite de la manière de travailler d'une organisation et non directement du résultat de son travail, c'est à dire des processus et non directement des produits.

[Source: <http://www.iso14000-iso14001-environmental-management.com/iso14000.htm>]

## PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan stratégique de développement durable est un processus qui vise à mobiliser une collectivité sur la voie du développement durable. Une telle démarche se traduit dans les faits par la rédaction et la mise en œuvre, en collaboration avec la population, d'un plan présentant des propositions de stratégies et d'action à mettre en place à court, moyen et long terme.

[Source : <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/envile-express/psdd03.pdf>]

## POLITIQUE

Ensemble de principes généraux adoptés par une organisation privée ou publique pour l'exercice de ses activités.

[Source : Office de la langue française, 1998]

## **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Déclaration d'intention réalisée par un organisme, explicitant ses intentions et ses principes relativement à sa performance environnementale globale, qui fournit un cadre à l'action et à l'établissement de ses cibles et objectifs environnementaux. La politique environnementale se traduit par un ensemble de mesures concrètes et applicables tant en amont qu'en aval, au sein même des activités de l'organisme. Bref, elle doit être intégrée au processus de planification, de gestion et de suivi de toutes les activités de l'organisme.

[Source : <http://mont-blanc-leman.org/oml/actions/entreprises/sme/fiche1.html>]

[Source : <http://www.commercemonde.com/archives/janv99/rubriques/r17.html>]

## **PRINCIPE**

Règle d'action, formulée ou non, s'appuyant sur un jugement de valeur et constituant un modèle, une règle ou un but.

[Source : Office de la langue française]

## **PRINCIPE DE PRÉCAUTION**

Le principe de précaution part du fait que l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour différer les décisions, s'il y a risque ou danger de préjudice grave ou irréversible.

[Source : <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/precaut/precautf.shtml>]

## **PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR**

Dans le but de limiter les atteintes à l'environnement, le principe pollueur-payeur tend à imputer au pollueur les dépenses relatives à la prévention ou à la réduction des pollutions dont il pourrait être l'auteur. L'application de ce principe vise à anticiper un dommage et à fixer une règle l'imputation du coût des mesures en faveur de l'environnement.

[Source : [http://www.charte.environnement.gouv.fr/fiches\\_travail/Fiches\\_PDF/3\\_1\\_1/Le%20principe%20pollueur\\_payeur.pdf](http://www.charte.environnement.gouv.fr/fiches_travail/Fiches_PDF/3_1_1/Le%20principe%20pollueur_payeur.pdf)]

## **PRISE DE DÉCISIONS PARTICIPATIVE**

Mécanisme de prise de décisions par lequel ceux qui sont investis de l'autorité nécessaire pour prendre les décisions et ceux qui seront touchés par ces décisions recherchent conjointement une solution permettant d'accommoder autant que possible les intérêts propres à toutes les parties intéressées. La prise de décisions partagée n'entrave pas l'exercice du pouvoir discrétionnaire et n'affecte en rien l'autorité légale des gouvernements participants.

[Source : [http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/appendix2\\_f.asp](http://www.cos-soc.gc.ca/doc/im-gi/appendix2_f.asp)]

## **RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES**

Si toute entreprise doit s'acquitter de ses obligations légales et conventionnelles, elle doit également intégrer à sa stratégie globale, à ses décisions stratégiques comme à son fonctionnement quotidien, les problématiques sociales et environnementales. Le concept de responsabilité sociale est essentiellement promu par les grandes entreprises aujourd'hui, même si des pratiques socialement responsables existent dans tous les types d'organisations, publiques et privées, y compris les PME et les coopératives.

[Source : [http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id\\_article=30](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr/article.php?id_article=30)]

## SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le concept de santé environnementale découle de la relation qui existe entre la santé humaine et la qualité de l'environnement, particulièrement au niveau de la qualité de l'air, de l'eau et de la contamination du sol.

[Source : adaptation de <http://www.hc-sc.gc.ca/francais/protection/environnement.html>]

## STRATÉGIE

Ensemble des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen et à long terme les activités d'une personne, d'un groupe, d'une entreprise ou d'un organisme.

[Source : Office de la langue française, 1992]

## STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DES MINISTÈRES FÉDÉRAUX CANADIENS)

Stratégie que chaque ministre à la tête d'un ministère est tenu de soumettre au Parlement fédéral et qui inclut les buts concrets et les plans d'action de son ministère en matière d'intégration du développement durable dans ses politiques, programmes et opérations.

[Source : <http://www.hrhc-drhc.gc.ca/dept/sds/glossaryx.shtml>]

## SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE)

Un SGE est une approche qui permet d'incorporer les considérations environnementales dans les activités et la gestion de tous les jours. Le SGE permet également de suivre, d'évaluer et de communiquer la performance environnementale d'une l'organisation. Un SGE a pour objectif de maîtriser l'impact des activités, produits et services d'une entreprise sur l'environnement. Il s'agit d'une démarche volontaire complémentaire à la réglementation, s'appuyant sur un principe d'amélioration continue de la performance environnementale de l'organisation et sur la possibilité d'être vérifié par un organisme accrédité.

[Source : adapté de [http://www.drhc-rddc.gc.ca/about/greening/green\\_qa\\_f.asp](http://www.drhc-rddc.gc.ca/about/greening/green_qa_f.asp)]

[Source : adapté de [http://www.agr.gouv.qc.ca/conferences/claude\\_soucy.ppt](http://www.agr.gouv.qc.ca/conferences/claude_soucy.ppt)]

## VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE

La vérification environnementale est une méthode systématique consistant à évaluer le degré de conformité d'une entreprise avec les diverses normes réglementaires ou politiques internes de gestion environnementale.

[Source : <http://www.commercemonde.com/archives/janv99/rubriques/r17.html>]

## VILLE DURABLE

C'est une agglomération dont le fonctionnement social et biophysique, les projets et l'évolution s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par le développement durable. C'est donc une ville qui favorise:

- 1) la participation publique et l'équité entre les citoyens;
- 2) la sécurité des conditions biologiques de vie, la limitation de la consommation des ressources, la préservation de la qualité des milieux et la protection des écosystèmes;
- 3) la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes locaux, régionaux et planétaires;
- 4) la préservation des capacités de vie et des potentialités de choix des générations futures.

Voir aussi les concepts similaires de **collectivité viable** et de **communauté durable**

[Source : <http://www.agora21.org/a21local/al21def.html>]

[Source : Rapport 1996 de la Commission Française du Développement Durable]